

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Conférence de presse annuelle de la Fédération des Artisans : L'artisanat est un partenaire important dans les projets futurs**

Avec ses 7.300 entreprises et plus de 90.000 employés, l'artisanat est l'un des principaux piliers de notre économie, qui joue un rôle actif dans de nombreux défis que le Luxembourg doit adresser dans les années qui viennent.

La création de logements et d'infrastructures, la transformation énergétique, la politique climatique, la formation professionnelle initiale et la formation continue des jeunes et des adultes, l'intégration sociale (...) les entreprises artisanales sont actives et prennent partout des responsabilités.

Pour que l'artisanat puisse y parvenir, il lui faut des conditions-cadres définies par la politique soient favorables.

Lors de sa conférence de presse annuelle, les dirigeants de la Fédération des Artisans ont abordé les différents défis prioritaires et ce que l'on attend de la politique dans ce contexte dans les mois et années à venir.

Les observations suivantes doivent être faites :

- L'artisanat souffre d'une pénurie massive de main-d'œuvre (qualifiée et non qualifiée).
- La productivité dans le secteur de l'artisanat stagne depuis des années.
- L'aménagement légal du temps de travail ne tient plus compte des réalités des entreprises.
- Dans le domaine de la sécurité sociale, les indépendants font l'objet d'une discrimination par rapport aux assurés salariés.

De ces 4 constats synthétiques, émergent différents axes d'actions prioritaires que la Fédération des Artisans souhaite aborder avec les responsables politiques dans les semaines et les mois à venir.

### **Formation professionnelle de base et orientation scolaire**

Depuis des années, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est une réalité dans presque toutes les entreprises artisanales. Seul un nombre limité de jeunes gens entament une formation professionnelle et encore moins d'entre eux possèdent les bases nécessaires pour mener à bien leur formation.

Les différentes réformes qui ont eu lieu dans ce contexte ont surtout visé à donner un diplôme aux jeunes à un moment donné plutôt qu'à les préparer adéquatement à leur future carrière.

Aux yeux de la Fédération des Artisans, une réorientation fondamentale de l'orientation scolaire est donc nécessaire, dans laquelle les compétences manuelles

---

et les intérêts techniques sont également pris en compte au lieu d'une orientation dans l'artisanat par l'échec.

Par ailleurs, la Fédération des Artisans propose que la formation professionnelle soit externalisée du ministère de l'Éducation et placée sous la responsabilité du ministère de l'Emploi.

### **Formation professionnelle continue dans les centres de compétence de l'artisanat**

En juillet 2015, la Fédération des Artisans a signé un accord interprofessionnel avec les syndicats représentatifs et le gouvernement pour assurer le financement solidaire des centres de compétences de l'artisanat. Les entreprises du génie technique du bâtiment et du parachèvement contribuent à hauteur de 0,5 pour cent de leur masse salariale et bénéficient en contrepartie de la gratuité de l'offre de formation proposée par les centres de compétence.

L'initiative a bénéficié d'un soutien constant, en particulier de la part du Ministère de l'économie et du Ministère de l'emploi. Afin de renforcer la solidarité entre les entreprises sur ce point important et de parvenir à une réduction substantielle de la bureaucratie, la Fédération des Artisans propose de collecter la contribution obligatoire à ces initiatives de formation par le biais du Centre Commun de la Sécurité Sociale, comme c'est le cas pour les autres coûts salariaux indirects.

### **Zones d'activités et aménagement du territoire**

Les différents plans sectoriels sont encore dans la procédure, alors que le manque de site d'implantations pour les entreprises artisanales se fait de plus en plus sentir. En raison de la taille croissante des entreprises artisanales et d'une réglementation de plus en plus complexe, la plupart des entreprises n'ont d'autre choix que de s'installer dans des zones d'activité. Dans ce contexte, il est donc important d'accélérer la désignation de nouvelles zones d'activités ou l'extension des zones existantes. En outre, il faudrait examiner les possibilités de réaliser une densification à l'intérieur des zones et d'adapter les règlements internes aux besoins des entreprises.

En raison des coûts élevés liés à la construction de bâtiments commerciaux, les petites et moyennes entreprises ont besoin d'un meilleur soutien financier.

### **Organisation du temps de travail**

Ces dernières années, le gouvernement a créé de nombreuses nouvelles formes de vacances sans toutefois donner aux entreprises la possibilité d'être plus flexibles dans leur organisation interne du travail. La récente réforme de l'aménagement du temps de travail est ingérable pour les petites et moyennes entreprises.

La Fédération des Artisans demande au gouvernement de veiller à ce que les modèles de temps de travail puissent être négociés au niveau de l'entreprise avec les travailleurs concernés, au lieu qu'un modèle uniforme soit décrété d'en haut.

Aux yeux de la Fédération des Artisans, il n'est pas toujours possible de décider d'une nouvelle flexibilité pour les travailleurs sans, d'autre part, donner aux entreprises la possibilité de s'adapter à la nouvelle situation. Sans contrepoids, la désorganisation

constituera une menace très réelle pour les très petites entreprises qui ne seront plus en mesure d'assurer leurs activités.

Les réductions générales du temps de travail doivent en tout état de cause être rejetées.

### **Salaire social minimum**

Une politique de salaire minimum de l'Etat qui ne se sent lié à aucun critère de productivité est très dangereuse pour l'artisanat. Comment les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre dont la rentabilité est inférieure à 5 p. 100 peuvent-elles amortir les hausses salariales de 10 p. 100 ?

### **Discrimination à l'encontre des travailleurs indépendants dans le domaine de la sécurité sociale**

Par rapport aux assurés salariés, les indépendants sont toujours désavantagés dans le domaine des assurances sociales. C'est le cas, par exemple, des allocations de chômage, du Reclassement et de l'assurance pension, qui touchent principalement les femmes. La Fédération des Artisans appelle donc à l'égalité entre indépendants et assurés salariés à tous les niveaux de la sécurité sociale.

### **Environnement fiscal pour les PME**

En règle générale, les petites et moyennes entreprises ne disposent pas de fonds propres suffisants pour faire face aux dépenses d'investissement. Cela conduit également au fait que l'accès aux prêts bancaires est en partie problématique en raison de l'absence de garanties.

Pour pallier ces handicaps, la Fédération des Artisans propose à nouveau la création d'une réserve d'investissement immunisée pour les PME. Cette réserve pourrait être alimentée avec un maximum de 50.000 euros par an et ne devrait pas dépasser la valeur totale de 250.000 euros.

La Fédération des Artisans veut discuter de ces questions et d'autres avec le prochain gouvernement au cours des prochains mois.